

HOMMAGE À LAURENT BERNHEIM

Notre collègue et ami Laurent Bernheim nous a quitté subitement fin novembre 2023.

Elu en juin 2007 au Conseil municipal de Veyrier, Laurent a été réélu en 2011, 2015 et 2020, régulièrement dans le trio de tête. Cela démontre que la population veyrite appréciait son engagement dans la commune.

Conseiller municipal pendant plus de 16 ans, il était l'un de nos plus anciens élus. Il a été membre du Bureau du Conseil municipal en 2008 et 2015, puis Président du Conseil municipal de juin 2015 à mai 2016.

Laurent était un peu notre mémoire au sein du Conseil municipal. Elle était phénoménale. Il se souvenait de discussions datant parfois de nombreuses années. Je crois pouvoir dire que Laurent était apprécié de nous tous, quel que soit le parti politique représenté. Il avait beaucoup d'empathie, était passionné par de nombreux sujets, n'élevait jamais le ton, respectait les autres et leurs idées.

Son engagement politique ne se limitait pas à la commune. Dès qu'il y avait une réunion qui l'intéressait, en lien direct ou indirect avec la commune ou son parti, on pouvait être sûr qu'il y participait et partageait avec nous ses conclusions, et surtout son enthousiasme.

Au nom du Conseil municipal, j'aimerais encore une fois adresser nos plus sincères condoléances à sa maman, sa femme, ses trois enfants et aux autres membres de sa famille.

Salut l'ami, tu vas nous manquer !

Alain Pautex, Président du Conseil municipal de Veyrier



Atelier impôts pour les jeunes de 18 à 25 ans

Cette année, le service de la cohésion sociale vous propose une nouvelle fois deux soirées pour permettre aux jeunes de 18 à 25 ans de remplir leur déclaration fiscale et ainsi acquérir cette autonomie tout en étant guidés par des professionnels de l'Administration fiscale cantonale et des communes de Troinex et Veyrier.

Un atelier a déjà eu lieu le 7 mars, le suivant est fixé au 19 mars à Veyrier.

Inscriptions et détails sur le site de la commune de Veyrier.

www.veyrier.ch

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 décembre 2023

Ce dernier Conseil municipal de l'année 2023 a été empreint de tristesse. Il s'est ouvert sur de fervents hommages rendus à l'un de ses membres, M. Laurent Bernheim, subitement disparu le 27 novembre dernier dans sa 56e année. Après l'observation d'une minute de silence, le Président du Conseil municipal, M. Alain Pautex (PLR) a retracé le parcours politique de Laurent Bernheim qui a siégé durant plus de 16 ans au sein de l'hémicycle (lire ci-dessus). Il était l'un des plus anciens élus. Il a fait partie du Bureau du Conseil municipal qu'il a présidé de juin 2015 à mai 2016. Les Conseillers des différents partis, M. Serge Zanicoli (Veyrier-Ensemble), Mme Maude Bessat (Socialistes-Vert.e.s), M. Yves Monnat (PLR), M. Charles Hutzli (Le Centre) et Mme Marielena Gautrot (Vert'libéraux) ont tour à tour salué son engagement pour la commune et ses habitants, la collectivité ou encore son parti, le PLR, en relevant ses qualités humaines. De sincères condoléances ont été présentées à ses proches.

Après cet instant d'émotion, M. Pautex a repris l'ordre du jour de la séance.

Désignation au sein de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées – Les Rasses

Mme Bessat informe que le siège à repourvoir au sein de la fondation sera repris par M. Bernard Pinget.

COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) Maire, annonce les prochaines manifestations : l'apéritif communal et la remise du Mérite 2023 à M. Jean-Denys Duriaux, le 11 janvier à la salle Grand-Salève et le marché de Noël qui se tiendra du 15 au 17 décembre sur l'Esplanade ainsi qu'à l'ancienne salle communale. Elle remercie les services communaux, concierges, techniciens, pompiers et bénévoles, ayant contribué au bon déroulement du Walking et de la Course du Duc. Enfin, elle indique que dans le cadre de l'aide d'urgence, CHF 1'000 ont été versés à l'Entraide Protestante Suisse (EPER) pour ses activités à Gaza, en Cisjordanie et en Israël.

M. Jean-Marie Martin (Le Centre) prend à son tour la parole pour répondre à deux questions posées lors du précédent Conseil municipal : premièrement, les caméras installées à l'école GIRSA filment l'enceinte privée du site et non l'espace public. Deuxièmement, c'est le Canton qui encaisse la totalité du revenu des amendes générées par les radars

installés sur la commune.

M. Christian Robert (PLR) précise que le plan de mesures complémentaires présenté par le Conseil administratif, concernant la collecte des encombrants, a été discuté par la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale après l'audition de l'Association des intérêts de Vessy (AIV) qui avait lancé, rappelons-le, une pétition pour rétablir la levée porte-à-porte des encombrants. De nouvelles mesures complémentaires à l'offre actuelle seront effectives dès janvier 2024. Au printemps, une campagne porte-à-porte sera mise en place pour les encombrants. Un flyer comportant toutes les modalités pratiques (coûts, dates, exemples d'encombrants, d'hyper-encombrants...) sera distribué à la population en début d'année. Le site Internet de la mairie et le journal Vivez Veyrier relayeront également l'information.

En résumé :

- les hyper-encombrants pourront être enlevés à domicile sur appel et sur la base d'un forfait correspondant au retrait de cinq pièces ;
- la gratuité de la collecte des encombrants sera toujours effective pour les personnes âgées ou justifiant des problèmes de santé. Pour les autres communiens, la commune prendra en charge la moitié du coût de l'enlèvement ;
- quatre fois par an aura lieu une collecte des encombrants le mercredi après-midi à l'école de Bois-Gourmand durant les vacances scolaires ;
- les ramassages spécifiques (comme pour le Sagex) auront lieu, en plus, au niveau des points de collecte de Grand-Donzel et de Bois-Gourmand.

M. Robert indique ensuite que, sur la portion du chemin des Bois, allant du chemin des Rasses au chemin des Marais, des places de parking seront créées pour servir de chicanes et ralentir la circulation normalement limitée à 30 km/h. Le marquage au sol se fera probablement au cours du premier trimestre 2024.

Il termine son intervention en parlant des abris-vélos. Ceux de Grand-Salève et des écoles de Bois-Gourmand et de Pinchat ont été équipés de lumières avec détecteurs. Les premiers tests réalisés donnent pleine satisfaction. Il reste désormais à apprécier leur bon fonctionnement durant ces prochains mois d'hiver.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF Projet de résolution pour la modification des limites de zones Vallon de Sierne – Pré des Dames

En préambule, M. Robert rappelle que le présent projet vise à préserver

de toute construction le Vallon de Sierne répertorié à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger (ISOS). Il se trouve en effet qu'une partie de la parcelle n°16694, qui est située dans le prolongement du hameau, est en zone 5 résidentielle et que celle-ci a déjà fait l'objet il y a quelques années d'une requête en autorisation de construire à laquelle la commune s'était opposée, en accord avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et l'Office du patrimoine et des Sites (OPS). Pour qu'une telle situation ne se réitère pas, la commune propose un échange de droit à bâtir entre cette parcelle et celle située au lieu-dit du Pré-des-Dames. Toutes deux, de surface presque égale, appartiennent à un même propriétaire. La procédure de modification de zone consiste à déclasser les 12'254 m² de zone 5 sis dans le Vallon de Sierne en zone agricole et de classer parallèlement, dans le secteur du Pré des Dames, un terrain d'égale surface, actuellement en zone agricole, en zone 5, ainsi que 4'570 m² en zone 4B de développement. A cet endroit, une construction prévoyant des logements et des surfaces d'activité est déjà en train de se développer.

Ce transfert de droits à bâtir, prévu dans le PDCom et adopté par le Conseil municipal en novembre 2022, a reçu un bon accueil des services de l'État. Mme Anne Batardon (Veyrier-Ensemble) affirme qu'il permet de garantir les qualités paysagères du Vallon de Sierne et favorise le développement du secteur du Pré des Dames en lien avec l'arrivée du BHNS d'une part, et au vu de sa proximité avec le quartier des Grands Esserts d'autre part. En accord avec ces propos, tous les partis demandent une entrée en matière et un vote immédiat ; le projet de résolution est voté à l'unanimité.

Crédits budgétaires supplémentaires 2023

Conformément à l'article 51 du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), M. Martin demande le vote de crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de CHF 142'746,80. Le Conseil municipal vote à l'unanimité le projet de délibération.

PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX Projet de motion – Ramassage des encombrants et ferraille

Mme Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) porte ce projet de motion dans lequel elle stipule que les mesures prises en 2022 pour le ramassage des encombrants et ferrailles – à savoir un point de collecte unique à la déchetterie de Grand-Donzel ouvert un jour, à un jour et demi par mois – visaient à mettre un terme à des actes d'incivilité. Pour donner suite aux plaintes d'usagers, le Conseil administratif a proposé une période d'essai de ce nouveau dispositif, qui ne serait en fait qu'une stratégie pour apaiser la colère desdits habitants. Elle propose un ramassage trimestriel des encombrants et ferrailles en porte-à-porte ; ce qui est simple, efficace et adapté à la réalité écologique actuelle. Elle souhaite également la mise en place de surveillances autour des déchetteries communales, afin d'éviter les incivilités.

M. Robert précise qu'en tant que Conseillère indépendante, elle ne peut malheureusement pas participer aux discussions en commission et indique qu'à la demande des Conseillers municipaux et du Conseil administratif, la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale s'est justement penchée sur les améliorations à apporter après le temps d'essai évoqué. Des mesures complémentaires – qu'il a énoncées en début de séance – en ont résulté.

M. Serge Luisier (Veyrier-Ensemble) précise que ce ne sont pas des actes d'incivilité qui ont conduit le Conseil administratif à adopter un autre système de gestion des encombrants, mais la question de leur tri. De nombreuses discussions ayant déjà eu lieu, le renvoi de ce projet de motion en commission n'apportera rien de nouveau. Le groupe n'entre ainsi pas en matière.

Le PLR estime que les autorités, à l'écoute des communiens, adaptent le dispositif initial par une série de mesures qu'il sera opportun d'analyser l'année prochaine. Il propose l'entrée en matière et le renvoi du projet de motion à la commission concernée. Tout comme les Vert'libéraux, qui jugent qu'une levée des encombrants porte-à-porte une fois par trimestre semble plus en adéquation avec les doléances des habitants. Le groupe Socialistes-Vert.e.s refuse, quant à lui, le projet de motion. M. Hutzli (le Centre) souligne que son groupe était indécis quant à la décision à prendre, mais qu'à la lumière des propositions faites par M. Robert en début de séance, il rejette également cette motion. Le Conseil municipal refuse l'entrée en

matière par 12 non, 9 oui et 1 abstention.

QUESTIONS ET DIVERS

En introduction, M. Pautex remercie le service des Routes et espaces verts pour les décorations de Noël qu'il trouve très réussies.

Mme Bessat relaie la remarque d'un communiens qui se plaint d'un amoncellement de feuilles mortes dans différents chemins, ainsi qu'au parc de la Mouille dont les portes du portail grincent.

M. Zanicoli remarque qu'un deuxième arbre vient de tomber au chemin des Bois, ce qui se révèle dangereux. M. Robert lui répond que l'Association de propriétaires forestiers, Forêt Genève, réalise régulièrement des campagnes de contrôles pour identifier les arbres fragilisés et prendre des mesures nécessaires.

Mme Marianne Cherbuliez (PLR) fait part des infiltrations d'eau remarquées par des usagers au parking du Grand-Salève. M. Robert dit qu'il s'agit d'un problème récurrent devant être géré par le propriétaire, la clinique de La Colline qui avait déjà engagé des travaux par le passé.

M. Fabrice Schoch (Veyrier-Ensemble) demande s'il y a des statistiques sur l'évolution du nombre de cambriolages et comment le travail se répartit entre la Police municipale et la Police cantonale. M. Martin souligne que chaque année, en février, il donne des comparaisons en se basant sur les chiffres communiqués par la Police cantonale. Dans le cadre d'un cambriolage, c'est elle qui est avisée tout en informant la Police municipale avec laquelle elle est en contact régulier.

Enfin, chaque Conseiller s'étant vu remettre le fascicule «Les fanions du Grand Genève» par l'entremise de M. Max Müller, membre de la Mémoire de Veyrier, Mme Tagliabue et M. Mesot ont fait chacun une suggestion : qu'un exemplaire soit mis à disposition de la population sur la place des Légendes, près des fanions (ce qui avait été discuté avec le Fonds de décoration) et que la brochure puisse être offerte aux classes de 7P et 8P afin que les écoliers s'approprient l'histoire de Veyrier. M. Müller transmettra cette demande au Comité de la Mémoire.

■ Martine Urli

Séance du 6 février 2024

Ce premier Conseil municipal de l'année débute par une minute de silence observée en mémoire de René Barro décédé à l'âge de 93 ans, père de M. Florian Barro, Conseiller municipal PLR. René Barro fut Conseiller administratif de la commune de Veyrier de 1975 à 1987 et Maire en 1975, 1977, 1980 et 1986. Le Conseil municipal présente ses condoléances à Florian Barro ainsi qu'à sa famille. Puis, le président du Conseil municipal, M. Alain Pautex (PLR) reprend l'ordre du jour qui commence par l'assermentation de M. Christophe Buchwalder (PLR), en qualité de Conseiller municipal, en remplacement de M. Laurent Bernheim, décédé en novembre dernier. Moment solennel, M. Buchwalder prête serment à la lecture de l'acte faite par M. Pautex, avant d'être vivement applaudi par l'ensemble de l'hémicycle. Le Conseiller municipal nouvellement élu intègre la Commission des Grands Esserts.

COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) Maire, liste les prochaines manifestations : le 23 février aura lieu à l'espace Grand-Salève, à 20 heures, un concert de rap du groupe Bekar, dans le cadre du festival Antigél ; le 29 février à 20 heures dans le même lieu, la pièce de théâtre «L'Embarras du choix» de la Compagnie Les Plaisantes ; du 7 au 24 mars, une exposition de Loïc Bartolini «Carnets de voyages à la Mansarde, exposition dont le vernissage est prévu le 7 mars à 18h30, et qui sera suivie le 8 mars à 20 heures d'un spectacle de L. Bartolini, intitulé «Photographe en liberté».

Mme Tagliabue rapporte ensuite plusieurs communications. Elle rend d'abord réponse à M. Serge Zanicoli (Veyrier-Ensemble) au sujet de la récente chute d'arbres au chemin des Bois. S'agissant d'une forêt privée, la commune ne peut ainsi directement intervenir. Seul l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) par l'intermédiaire du forestier cantonal ou une entreprise privée, peut déterminer la dangerosité et, en corollaire, l'abattage d'un arbre. Pour information, elle fait part des règlements liés aux responsabilités d'un propriétaire forestier et à un propriétaire d'arbres, de haies vives, etc. hors forêts.

La lecture de certains des passages suscite quelques réactions au sein de l'hémicycle. M. Zanicoli précise qu'il faut anticiper avant qu'un arbre ne tombe sur une personne qui, selon ces normes, pourra être déclarée fautive. Mme Tagliabue spécifie que la commune demandera que l'OCAN intervienne et lui communiquera toute information reçue sur la dangerosité de tel ou tel arbre.

Elle répond ensuite à Mme Marielena Gautrot (Vert'libéraux) qui avait fait part au Conseil municipal de la gêne qu'occasionne pour certains riverains l'éclairage public de l'avenue du Grand-Salève. Les Services industriels de Genève (SIG) ont mis en place une vitre opaque du côté des habitations, ce qui devrait permettre aux personnes incommodées par la lumière de ne plus avoir à subir ces nuisances.

Elle poursuit en précisant que l'autorisation de construire des vestiaires du FC Veyrier Sports a été obtenue le 3 janvier dernier. Le délai de recours de 30 jours étant dépassé, elle est entrée en force le 2 février. Il sera nécessaire de créer des cheminées afin de remplacer les ventilations existantes et d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de Grand-Salève pour répondre aux exigences concernant toute nouvelle construction. La livraison, programmée fin juillet, aura un peu de retard.

Dans un tout autre domaine, elle indique que la procédure concernant le développement du projet de décharge pour matériaux inertes de la Place Verte va plus ou moins repartir de zéro. En effet, il convient d'inscrire dans le plan directeur cantonal (PDCant) une décharge ayant un important impact environnemental ; démarche qui n'a pas encore été faite. Une enquête publique sur la modification du PDCant aura lieu durant l'été et le Conseil municipal sera saisi de cet objet en fin d'année. Il faut retenir qu'une éventuelle réalisation ne pourrait voir le jour qu'en 2026, dans le meilleur des cas.

Toujours au sujet des déchets, elle indique que deux changements majeurs sont à relever pour 2024, mais cette fois en lien avec les encombrants.

- Un ramassage des gros encombrants sera effectué une fois par an. La date est fixée au 29 mai 2024. Tous les encombrants pouvant entrer dans un sac de 60 litres ne seront pas ramassés, contrairement à ce qui peut être lu sur les réseaux sociaux.

- Une déchetterie mobile supplémentaire sera installée sur le parking de l'école de Bois-Gourmand durant les vacances scolaires les mercredis 21 février, 3 avril, 31 juillet et 23 octobre prochains de 13h à 17h.

Après avoir fait leur demande au service social de la mairie, les personnes à mobilité réduite ou dans l'incapacité de se déplacer pourront bénéficier d'un ramassage gratuit et à domicile de leurs gros encombrants. Ceux qui souhaitent disposer du même service en cours d'année, doivent prendre rendez-vous avec Transvoirie qui pourra alors récupérer chez eux au maximum cinq encombrants de grande taille. Le coût de CHF 275 est payé pour moitié par la commune et l'autre moitié par les bénéficiaires du service.

La dernière communication de Mme Tagliabue concerne la future passerelle piétonne sur l'Arve, en aval du pont de Vessy. Le concours d'architecture a été remporté par le bureau lausannois Brauen Wächli Architectes avec différents autres groupes d'ingénieurs et géotechniciens. Leur projet de passerelle sera réalisé d'ici une petite dizaine d'années.

M. Jean-Marie Martin (Le Centre) prend à son tour la parole pour annoncer le marquage 30 km/h du chemin des Rasses, entre la caserne des pompiers et l'école Rose, ainsi que le marquage de places de parking au chemin des Bois, côté chemin des Marais. Il enchaîne en revenant sur l'intervention de Mme Maude Bessat (Socialistes-Vert.e.s) lors du dernier Conseil municipal, concernant la présence de la Police municipale à l'école Eden. Des contrôles préventifs statiques ont été mis en place la semaine de la rentrée de janvier, dans l'objectif de réglementer le stationnement et surtout les obstructions de circulation aux heures de pointe. Une attention particulière sera portée sur ce site. Le Conseil administratif a reçu une lettre de l'école GIRSA s'agissant des caméras de vidéosurveillance installées près de l'établissement scolaire. Ces caméras, qui préviennent tout acte de terrorisme, sont installées depuis longtemps. Le périmètre filmé concerne essentiellement les parties privées de l'école, hormis les entrées et sorties de parking qui appartiennent au domaine public. Ce dispositif est considéré comme licite par le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence.

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF Crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment dédié aux activités parascolaires et d'une extension du restaurant scolaire sur le site de Bois-Gourmand

Mme Tagliabue rapporte qu'en réponse à la motion «Répondre au besoin de classes supplémentaires pour le primaire» qui avait été déposée et acceptée en 2021 par le Conseil municipal, le Conseil

administratif propose aujourd'hui un projet pérenne, en lien avec les prévisions du service de la recherche en éducation (SRED). Celles-ci indiquent pour la période 2023-2026 le besoin d'une classe supplémentaire à la rentrée 2025, au regard de la densification de la zone villas, de l'arrivée des premiers habitants aux Grands Esserts et du retard pris dans la livraison de l'école de ce nouveau quartier (reportée à 2027). Suite à une discussion avec les directeurs des établissements de Veyrier, cette vingtaine d'élèves pourra être répartie sans trop de difficultés dans les classes des groupes scolaires existants. Le problème concerne surtout le manque récurrent de places dans les restaurants scolaires et de locaux parascolaires pour le GIAP. Actuellement, à Bois-Gourmand, les capacités du réfectoire ne permettant pas de satisfaire les besoins, une centaine d'enfants prend ses repas dans le hall d'entrée de l'école. Les locaux parascolaires, situés dans les sous-sols de l'école, n'ont quant à eux, pas d'apport de lumière naturelle, ce qui n'est pas conforme. Au lieu de construire deux bâtiments provisoires, avec un coût avoisinant le million de francs pour un seul module ne pouvant accueillir qu'une classe (l'État obligeant à édifier des bâtiments à très haute performance énergétique), le Conseil administratif propose de bâtir à la place un bâtiment de gabarit Rez + 2 sur le site de Bois-Gourmand où un plan localisé de quartier, adopté le 10 février 1999, prévoit la construction d'un 3ème bâtiment au profit de la commune. Celui-ci serait composé d'un restaurant scolaire de 110 places au rez-de-chaussée, de deux salles d'environ 90 m2 pour l'animation parascolaire au 1er étage, de même qu'au 2ème étage dont l'une serait séparable pour en faire deux salles de repos de 45 m2. Modulables, ces locaux pourraient au besoin être utilisés comme salles de classe. Le Conseil administratif demande au Conseil municipal une entrée en matière et un renvoi en commission des constructions pour le crédit d'étude de CHF 1'050'000 TTC, ce qui a été accepté par 21 oui et 1 abstention.

Les groupes ont toutefois certains questionnements. M. Yves Monnat (PLR) demande à la commune de signifier aux services de l'État l'absurdité des règles qu'ils édictent. Il est aberrant de devoir respecter des normes de haute efficacité énergétique dans le cas de la construction d'un bâtiment provisoire dont le coût se trouve ainsi considérablement augmenté.

Mme Gautrot souhaite savoir si, d'une part, l'état du sol que l'on sait inondable sur le site de Bois-Gourmand sera analysé lors des études et, d'autre part, si ce projet recevra une subvention du fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

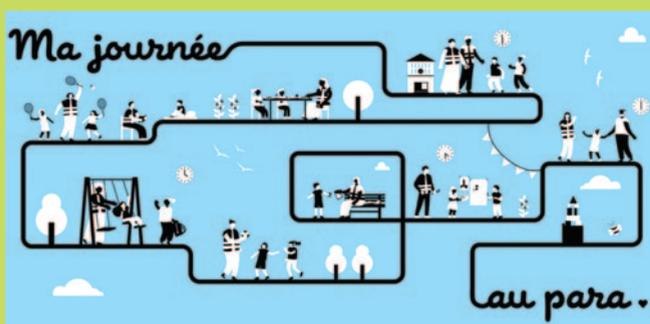
La construction entraînera la suppression du terrain de basket. Le groupe Veyrier-Ensemble propose à la commission des constructions de réaliser un autre terrain plus petit en remplacement, le terrain actuel étant régulièrement utilisé. Ce que demande également M. Hutzli, en précisant cependant qu'un terrain aux dimensions usuelles serait plus intéressant pour continuer à satisfaire les usagers. Il suggère d'anticiper les futurs problèmes de stationnement et de sécurité qui se poseront près de l'école, lors du chantier. Il espère aussi que ces nouvelles constructions constitueront un motif pour pérenniser la ligne 20 des TPG actuellement à l'essai. Les Socialistes-Vert.e.s approuvent le choix du bois pour le futur bâtiment. Mme Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) est, pour sa part, plus mesurée sur la question. Elle affirme qu'il est primordial de garantir dès le départ la qualité et la durabilité de l'édifice, eu égard à l'expérience passée à l'école de Bois-Gourmand.

QUESTIONS ET DIVERS

Il a été à nouveau question des fuites d'eau dans le parking situé au sous-sol de la clinique de Grand-Salève, parking utilisé par beaucoup de communiers. La mairie relancera la clinique qui en est propriétaire.

M. Sinan Kapanci (Veyrier-Ensemble) se fait l'écho d'un habitant surpris par l'état des routes et surtout des trottoirs, non nettoyés derrière la salle communale, le parc de la Mouille ou encore au chemin de Bois-Gourmand, par exemple. Plusieurs remarques à ce propos sont remontées en mairie reconnaît Mme Tagliabue. L'ancienne balayeuse est tombée en panne, sans pièce de rechange pour la réparer, mais cela n'excuse pas tout, concède-t-elle encore, en déclarant que la commune se penchera sur le problème. M. Hutzli rappelle que chacun est aussi censé débayer le trottoir devant chez lui. M. Yves Mesot (Socialistes-Vert.e.s) remarque qu'il serait opportun que les services de la voirie débayerent à la pelle les amas de neige repoussés par la déneigeuse aux arrêts de bus, afin de prévenir toute chute. Enfin, lorsqu'il s'enquiert de la signalisation du local de vote à l'école de Bois-Gourmand, M. Martin lui apprend que de grands panneaux seront posés dans la semaine.

■ Martine Urli



INSCRIPTIONS GIAP 2024-2025

LES INSCRIPTIONS PARASCOLAIRES AU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR L'ANIMATION PARASCOLAIRE (GIAP) AURONT LIEU DU 20 MARS AU 29 AVRIL 2024

Les inscriptions s'effectueront en ligne par le portail internet my.giap.ch en utilisant le compte e-démarches de l'Etat de Genève. Pour les personnes dans l'impossibilité d'obtenir un compte e-démarches (fonctionnaires internationaux, personnes sans titre de séjour, personnes non-contribuables à Genève) une ligne téléphonique dédiée aux inscriptions parascolaires sera à disposition au 022/304.57.70 selon les horaires indiqués sur le site internet www.giap.ch et toutes les informations liées aux inscriptions 2024-2025 y sont disponibles.

Aucune inscription n'aura lieu dans les écoles à la rentrée scolaire.



NOUVEAU: les bouteilles de lait en PET appartiennent elles aussi à la collecte des bouteilles à boissons en PET

L'industrie laitière passe progressivement du PE (polyéthylène) au PET. Pendant cette phase de transition, les deux matériaux sont en circulation.

Repérer le logo:



Bouteilles à boissons en PET

Toutes les bouteilles portant ce logo peuvent être déposées dans la collecte séparée pour les bouteilles à boissons en PET. Les nouvelles bouteilles de lait en PET peuvent être transparentes ou blanches.



Bouteilles en plastique en PE (polyéthylène)

Les bouteilles portant ce logo ou ne portant pas d'indication de recyclage ne doivent pas être collectées avec le PET. Elles doivent toujours être déposées dans la collecte séparée pour bouteilles en plastique.

Déroulement de la transition vers les bouteilles à boissons en PET pour le lait
Le changement se fera progressivement et prendra du temps. Pendant cette phase de transition, les deux matériaux d'emballage du lait (PET et PE) seront sur le marché.

Ce qui change pour les points de collecte
Les bouteilles à boissons en PET dans lesquelles ont été conditionnés des produits laitiers peuvent être collectées avec le PET depuis janvier 2024. La manutention, la collecte et les personnes de contact restent les mêmes.

Faut-il s'attendre à des quantités supplémentaires aux points de collecte?
Il faut s'attendre à une augmentation de l'ordre d'un faible pourcentage à un chiffre. Comme la plupart des produits laitiers sont consommés à la maison, la plus grande partie de ces quantités sera vraisemblablement retournée dans le commerce de détail ou auprès des communes.



Bon à savoir!

Le lait ou les produits laitiers qui sont désormais vendus dans des bouteilles en PET portent également ce logo.

Ces emballages ne peuvent toujours PAS être collectés avec le PET

- Bouteilles de lait en PE (polyéthylène)
- Gobelets ou briques de produits laitiers
- Autres emballages en PET tels que les films et les coques en plastique/blisters



Plus d'informations: petrecycling.ch/lait

Grands Esserts



Les espaces publics au cœur du projet

Aux Grands Esserts, la conception des espaces publics, portée par la commune de Veyrier, a été intégrée dès le début du projet, pour que le quartier soit un lieu vivant et en harmonie avec son environnement. Illustration forte de cette volonté, le premier noyer de l'allée située au chemin des Beaux-Champs a été planté le 14 septembre dernier. Viendront le rejoindre plusieurs centaines d'arbres et des milliers d'arbustes. Ils seront plantés au sein du futur quartier en complément des essences existantes. Cet ensemble vert contribuera au maintien et au développement de la faune locale, mais aussi au bien-être des habitants et des promeneurs. Afin d'utiliser au mieux la ressource en eau, les sols seront rendus perméables. L'eau de pluie pourra s'y infiltrer afin d'être stockée pour que la végétation

puisse en profiter. C'est ce que l'on appelle les fosses de Stockholm; une méthode naturelle qui est capable d'absorber des quantités d'eau importantes puis de les restituer en différé. Grâce à ce système, le réseau d'assainissement n'est pas sollicité et l'on peut profiter du phénomène d'évapotranspiration pour un meilleur confort urbain en été.

Du côté du chantier, les travaux se poursuivent. Le gros œuvre du projet Cour de Vessy poursuit son avancée alors que du côté des immeubles Messicoles ce sont les entreprises du second œuvre qui débutent leur travail. Les aménagements sur la route de Veyrier ainsi que les travaux d'installation du chauffage à distance sur le chemin des Beaux-Champs ont débuté il y a quelques semaines déjà.



Plus d'informations et inscription à la newsletter: www.grands-esserts.ch

CLIMATO -BÉNÉFIQUE

... qui accueille des papillons sur son balcon.

#PapillonsDansLeVentre



Découvre ton profil climato sur monclimat.ge.ch



CLIMATO -FÉERIQUE

... qui éteint la lumière en un coup de baguette magique.

#Abracadabra



Découvre ton profil climato sur monclimat.ge.ch



CLIMATO -GASTRONOMIQUE

... qui mange local pour garder la patate.

#CestPasDesSalades



Découvre ton profil climato sur monclimat.ge.ch



MON CLIMAT

Genève agit pour le climat, agissons ensemble !

Le plan climat cantonal genevois recense les actions et mesures pour contenir la hausse des températures et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Les efforts déployés depuis plusieurs années ont pour objectif de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de prévenir les effets des changements climatiques sur notre quotidien et notre environnement, et de nous aider à nous adapter tout en améliorant notre qualité de vie.

Cette transition écologique et climatique qui a été engagée sur le Canton de Genève depuis 2019 à travers le plan climat cantonal nécessite une étroite collaboration entre le Canton, les communes, les entreprises, les associations ainsi que la population genevoise.

Nous pouvons toutes et tous agir à notre échelle, dans notre périmètre d'action pour contribuer à atteindre les objectifs climatiques. Ensemble, nous avons les clés du climat !

MAIS COMMENT AIDER LA POPULATION À AGIR EFFICACEMENT POUR LE CLIMAT ?

Comment diminuer collectivement de 60% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ?

Quels outils concrets pouvons-nous offrir à chacune et chacun pour accompagner les changements de comportement ?

C'est dans cette optique que le Canton de Genève lance une communication renforcée sur le plan climat cantonal à travers différents outils interactifs et pédagogiques afin d'accompagner cette mutation nécessaire de nos habitudes de vie.

UNE PLATEFORME DÉDIÉE AU CLIMAT À GENÈVE : POUR FAIRE SA PART ET AGIR POUR LE CLIMAT, PLUSIEURS OUTILS SONT MIS À DISPOSITION SUR monclimat.ge.ch

Ce nouveau site internet grand public lancé en septembre 2023 a pour vocation d'informer, guider et accompagner les personnes habitant la région, qu'elles soient averties ou non sur les questions climatiques et écologiques. Cette plateforme rend compte de la mobilisation nécessaire de chacun des acteurs en matière de climat, dans la mesure de son champ d'action. Elle présente également des moyens concrets et actions simples pour s'engager dans un mode de vie plus en phase avec les objectifs climatiques du canton.

CLIMATO -OLYMPIQUE

... qui prend son vélo pour aller au boulot.

#RouleForest



Découvre ton profil climato sur monclimat.ge.ch



Concours cantonal du développement durable

Appel à candidatures

Vous êtes une entreprise, personne, entité ou groupement issu des secteurs privé, associatif, public ou parapublic ?

Vous avez un projet ou avez réalisé une action exemplaire en matière de développement durable ?

Participez au Concours genevois du développement durable !

Le concours cantonal du développement durable vise à soutenir, encourager et promouvoir les projets et les réalisations exemplaires issus de la société civile en matière de développement durable pour Genève et sa région.

Organisé chaque année depuis 2002 par la direction de la durabilité et du climat, le concours comporte trois catégories de récompenses :

- **La Bourse** contribue à la concrétisation d'un projet issu des milieux privés ou associatifs. Elle est dotée d'un montant maximum de CHF 30'000.
- **Le Prix** récompense une réalisation mise en œuvre par des acteurs des milieux privés ou associatifs. Il est doté d'un montant maximum de CHF 10'000.
- **La Distinction** (sans dotation financière) met à l'honneur une réalisation issue du domaine public ou parapublic.



Renseignements : concoursdd.ge.ch
M. Jean-Pierre Tombola
Département du territoire (DT)
Direction de la durabilité et du climat (DDC)
Tél. +41 22 388 19 42
E-mail: jean-pierre.tombola@etat.ge.ch



Délai d'inscription :
29 mars 2024



Levée supplémentaire des encombrants avec une tournée porte-à-porte

Transvoirie effectuera sa levée annuelle en porte-à-porte **le mercredi 29 mai**.
Les encombrants devront être déposés au plus tôt la veille en fin de journée.

Pour rappel : un encombrant est un objet qui ne peut pas entrer dans un sac poubelle 60L et qui ne peut pas être recyclé.

Attention !

Tous les objets pouvant être recyclés à un écopoint communal ne seront pas ramassés : textiles et chaussures, papier, carton, livre, aluminium, capsules de café, bonbonnes de gaz, bouteilles en verre, PET, etc.

Tout produit inflammable ou toxique (peintures dispersion, spray, acrylique, matériaux dangereux, produits chimiques) ne sera pas ramassé et doit être apporté à l'espace de récupération cantonal : ESREC La Praille - Avenue de la Praille 47 - 1227 Carouge

Déchetterie mobile supplémentaire, parking de l'école de Bois-Gourmand



Cette année, une seconde déchetterie mobile sera installée sur le parking de l'école de Bois-Gourmand (Route de Veyrier 208) en complément de celle de Grand-Donzel.

Elle sera à votre disposition de 13h00 à 17h00 les mercredis suivants :

21 février - 3 avril - 31 juillet - 23 octobre



Les personnes à mobilité réduite ou en incapacité de se déplacer peuvent toujours effectuer une demande pour l'enlèvement de leurs encombrants.

Les frais pourront être pris en charge par la commune sur présentation d'un justificatif valable et après validation du service social communal.



Évacuation sur demande d'hyper encombrants

Tout habitant peut demander l'évacuation d'hyper encombrants selon la procédure suivante : par téléphone, le demandeur prend rendez-vous avec Transvoirie.

Ce ramassage à une adresse précise est limité à 5 articles maximum.

Des photos de chaque objet doivent être transmises à Transvoirie.

Le coût d'une levée est de CHF 275 TTC : 50% sont pris en charge par la commune, 50% sont à la charge du demandeur, facturés par Transvoirie.

Un hyper encombrant est un objet volumineux, non démontable, qui ne rentre pas dans une voiture de tourisme, par exemple : canapé, sommier (emballé), salon de jardin, réfrigérateur, gazinière, etc.

Transvoirie : 022 306 15 15 – entreprises.ge@transvoirie.ch

Pour plus d'infos sur le tri des déchets, scannez ce QR code
ou rendez-vous sur : <https://veyrier.ch/traitement-des-dechets/>



LES MERCREDIS DE LA PETITE ENFANCE

Le service de la Cohésion sociale, au travers des trois Espaces de Vie Enfantine (EVE) continue de proposer cette année des activités un mercredi par mois. Vous aurez l'occasion de retrouver en avril un atelier sur les sens, en mai un accueil adultes-enfants et en juin un cours de Yoga.

Retrouvez le formulaire d'inscription ainsi que l'ensemble du programme sur le site de la commune de Veyrier
<https://veyrier.ch/petite-enfance>



CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN ET DU CHÊNE

INFORMATIONS

MISE EN GARDE :

Les chenilles processionnaires peuvent provoquer, en cas de contact avec la peau, des réactions allergiques violentes ou de sévères troubles respiratoires.

QUE SONT LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES ET POURQUOI SONT-ELLES DANGEREUSES ?

Les chenilles processionnaires du pin tissent des nids aux extrémités des branches et se dirigent ensuite en file indienne, comme une « procession », jusqu'au sol, afin de trouver un site convenable pour creuser sous terre et se métamorphoser en papillon de nuit. Les chenilles processionnaires du chêne, quant à elles, tissent des nids contre les troncs puis se métamorphosent en papillon en laissant dans les nids leurs poils urticants, lesquels se dispersent graduellement.

ATTENTION :

En cas de contact direct avec la peau ou par la dispersion de leurs poils urticants, ces insectes peuvent provoquer des atteintes importantes à la santé, telles que des troubles oculaires, cutanés et des voies respiratoires.

QUE FAIRE ?

- Empêcher les enfants de jouer sur le sol au pied des pins et des chênes.
- Rincer abondamment les objets ou habits qui ont été en contact avec des poils urticants.
- Empêcher les chiens de se promener près des arbres infestés pour éviter des lésions sévères de leur langue.

QUE FAIT LA COMMUNE ?

Chaque année, une importante campagne d'élimination est menée en février-mars sur l'ensemble des parcelles communales. La lutte consiste à couper les nids directement sur les branches des arbres et à les brûler.

RAPPEL !

Selon le règlement sur la conservation de la végétation arborée, tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de procéder à l'enlèvement et à la destruction des nids de chenilles processionnaires ou de mettre en place des mesures visant à éviter la propagation de ces insectes, avant la descente des chenilles au début du printemps.

Des mesures administratives et des sanctions peuvent être ordonnées par l'autorité compétente. Il est recommandé de faire appel à des entreprises forestières d'échenillage, d'élagage ou de paysagistes le plus tôt possible afin de limiter les risques de dispersion des poils.

AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES MARAIS



En 2020, le Conseil administratif a déposé une demande pour la création d'une bande cyclable au chemin des Marais, à l'instar de ce qui était réalisé en Ville de Genève (procédure accélérée COVID). N'ayant pas eu gain de cause, la commune a dès lors envisagé de déposer un projet de réaménagement plus global.

Consciente de la problématique d'insécurité relevée par divers habitants, la commune a également souhaité profiter de ce projet de réaménagement pour y intégrer la sécurisation des arrêts de bus. Dans le passé, la commune a tenté de sécuriser les usagers des transports publics par la réalisation d'un passage piéton mais cette mesure n'a pas pu être mise en œuvre car non conforme à la loi sur la circulation routière. En effet, un passage piéton ne peut être marqué que s'il rejoint deux trottoirs. Or, si un accident devait se produire sur un passage piéton non conforme, la responsabilité de la commune serait engagée.

L'étude de faisabilité relative à la réalisation d'un aménagement cyclable sur le chemin des Marais a donc analysé l'opportunité d'élargir et mettre aux normes les quais des arrêts de bus en empiétant sur la zone agricole. Toute emprise sur la zone agricole, qui plus est en surface d'assolement (SDA) étant extrêmement complexe, cette mise aux normes des arrêts a nécessité de longues négociations. L'étude a néanmoins abouti fin 2023 par une validation de l'Office cantonal des transports (OCT). Le projet peut maintenant aller de l'avant. Il faudra toutefois encore un peu de patience pour sa mise en œuvre. Un groupement de mandataires doit être contracté afin d'élaborer le projet définitif et réaliser les travaux. Un crédit d'études et de réalisation doit être voté par le Conseil municipal. Des négociations foncières avec les propriétaires concernés par les emprises en zone agricole doivent être menées.

La réalisation sera conjointe aux travaux qui doivent être conduits sur les collecteurs.

Ainsi, le planning actuel envisage ces travaux durant le premier semestre 2025.



**Printemps
2024**



Saison culturelle Veyrier

**Découvrez toute la
programmation sur
www.veyrier.ch**

